

## CIVAM, L'HISTOIRE ECLAIRE LE PRESENT

(synthèse réalisée à partir de « L'histoire des CIVAM, un demi siècle au service des agriculteurs et des ruraux »)

### 1950 - 1961 : LA PREHISTOIRE DE LA FNCIVAM

#### DEUX COURANTS IRRIGUENT LE FUTUR RESEAU CIVAM :

Le mouvement CIVAM est né, dans les années 1950, de la volonté conjointe de l'Association nationale des maîtres et maîtresses agricoles (ANMA) et de la Ligue de l'enseignement.

Chacune de ces bonnes fées a transmis ses vertus en se penchant sur le berceau des CIVAM :

- circulation du progrès agricole dans les campagnes (ANMA)
- laïcité et égalité des chances (Ligue de l'Enseignement).

#### TOUJOURS LA MEME HISTOIRE MAIS ON INVERSE LES ROLES...

A la fin de la seconde guerre mondiale, les Amicales Laïques font appel aux instituteurs ruraux pour organiser des tournées cinéma, du théâtre, des veillées-conférences où l'on aborde aussi des sujets techniques agricoles afin de propager le progrès et la modernité dans les campagnes. Aujourd'hui, les agriculteurs des CIVAM invitent les citoyens et les écoles à visiter leurs fermes, à passer une soirée festive à la ferme afin que le citoyen (re)découvre l'origine de son alimentation et prenne conscience de la place du paysan dans la société.

#### A L'ORIGINE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

En complément du Certificat d'études postsecondaires Agricoles (pour les garçons) et du Certificat d'études postsecondaires Ménagères et Agricoles (pour les filles), en 1951, les maîtres agricoles (Ministère de l'Education Nationale) sont mis à disposition des Directions des Services Agricoles (DSA, Ministère de l'Agriculture) pour faire de la vulgarisation agricole. Leur objectif est de donner aux agriculteurs une formation générale et un enseignement professionnel en prise avec la réalité et les évolutions des techniques.

#### LES JEUNES A L'ECOLE... ET LES PARENTS AUSSI : naissance de la formation continue.

Autour des centres d'enseignement, se réunissent des groupes informels d'agriculteurs et d'agricultrices, souvent les parents des jeunes du cours postsecondaire qui, face aux idées nouvelles ramenées par leurs enfants, demandent des explications.

Dés lors, les maîtres agricoles interviennent auprès de la Ligue de l'enseignement à laquelle leur association est affiliée, afin qu'elle prenne en compte l'information agricole dans ses activités.

Leur souhait est de lier l'Education populaire à la vulgarisation et de rééquilibrer ainsi le caractère élitiste des CETA (Centres d'Etudes des Techniques Agricoles) qui ciblent les agriculteurs de pointe car, selon eux, la vulgarisation doit cibler la masse des agriculteurs.

#### AU COMMENCEMENT ETAIENT LES SIAM ET LES CIAM

Lors de « Journées d'études » en 1955, l'ANMA et la Ligue décident d'organiser ensemble l'information agricole et ménager-agricole au sein des Amicales laïques rurales. Cette activité s'ajoute aux activités déjà existantes en faveur de l'enfance et concernant les loisirs.

Il y aura 2 types possibles de structures pour l'association de base :

- une amicale laïque avec en son sein une section d'information agricole et ménager-agricole (SIAM)
- en absence d'amicale, constitution d'un " centre d'information agricole et ménager-agricole (CIAM). autonome dans le cadre de la loi de 1901.

En 1957 : il y a 348 SIAM/CIAM dont 259 dans les amicales laïques, 89 autonomes.

**LES ANCIENS et COUSINS de CIVAMEDIA :**

- 1958 : « Informations Agricoles »
- 1961 : « Evolution Agricole »
- 1985 : « CIVAM MEDIA »
- 1994 : « Trans Rural Initiatives »
- 1992 ? : « CIVAMEDIA »

**« V » COMME « VULGARISATION »...et EMMANCIPATION**

En 1959, les décrets organisant la vulgarisation agricole est adopté. Il la définissent comme " la diffusion des connaissances techniques, économiques et sociales nécessaires aux agriculteurs pour : élever leur niveau de vie, améliorer la productivité des exploitations " ... " la vulgarisation agricole est réalisée avec la participation des agriculteurs. Cette participation se fait par des groupements d'agriculteurs librement constitués... "... " les groupements de vulgarisation doivent être constitués de personnes appartenant à la profession agricole ".

Les CIAM deviennent CIVAM, et pour pouvoir obtenir des subventions, mettent alors fin à leurs liens avec la Ligue de l'enseignement et se dotent de conseils d'administrations uniquement composés d'agriculteurs.

**LA FNCIVAM NAIT LE 2 MARS 1961.**

La collaboration, au niveau national, d'un comité technique de maîtres et maîtresses agricoles et d'un Conseil d'Administration composé d'agriculteurs en fait une structure à part, la seule à associer agriculteurs et enseignants dans le domaine du développement agricole.

Créés par des enseignants, fonctionnaires de l'Etat, les CIVAM n'en résultent pas moins d'une initiative associative, de la conjonction d'actions spontanées menées sur le terrain par des instituteurs, pendant et en dehors de leurs heures de service.

**1961 - 1975 : L'AGE D'OR DES CIVAM****LA FNCIVAM SE DISTINGUE DANS LA FORMATION**

La loi du 2 août 1960 sur l'enseignement et la formation professionnelles agricoles, crée les lycées et collèges agricoles et placent l'enseignement agricole et la formation professionnelle agricole sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture ". L'enseignement postsecondaire sera abandonné à partir de 1971.

En 1962, la FNCIVAM est agréée au titre de la Promotion Sociale Collective pour la formation des responsables professionnels agricoles. Jusqu'en 1967 (création des CFPPA), les certificats de stage délivrés lors des formations de PSC servent aux jeunes agriculteurs à obtenir des aides à l'installation.

En 1963 est créé le Bureau commun de formation (BCF) avec des financements de l'Association Nationale de Développement Agricole (ANDA). La FNCIVAM fait partie des 6 organisations à l'origine du BCF.

En 1964, la FNCIVAM est le premier organisme de promotion collective en agriculture pour le nombre de journées stagiaires (15051 contre 14429 pour le CNJA et 11557 pour l'IFOCAP). Elle reçoit l'agrément au titre des activités de l'OFAJ (Office Franco Allemand pour la Jeunesse).

En 1967, le centre de formation de La Colle-sur-Loup (Alpes maritimes), acquis en 1964, est inauguré. Le centre de formation de Couiza (Aude) est inauguré le 22 octobre 1966 et celui de Cosne d'Allier (03) en 1968.

DE LA VULGARISATION AU DEVELOPPEMENT ou DE « TRAVAILLER POUR PRODUIRE » A « PRODUIRE POUR VENDRE »

A partir des années 60, l'acte productif n'est plus essentiel et d'autres notions (intégration, recherche de débouchés, loi des marchés, organisation européenne...) apparaissent.

Face aux bouleversements de leur métier, les agriculteurs expriment, auprès des enseignants animateurs de CIVAM, un important besoin de formation.

Le décret du 4 octobre 1966 organise le passage de la vulgarisation au développement agricole, renforce le rôle des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et met en place les structures de développement agricole.

Les CIVAM qui le veulent peuvent être agréés, comme les GVA (Groupements de Vulgarisation Agricole), les GDA (Groupements de Développement Agricole) ou les CETA par la préfecture et bénéficier ainsi de l'appui de conseillers agricoles payés par les Chambres d'agriculture (ce sera le cas dans l'Indre, le Tarn, les Landes, l'Aude...). D'autres CIVAM préfèrent ne pas entrer dans ce système qu'ils jugent trop lourd par rapport aux aides financières possibles.

En 1966, la FNCIVAM crée un service de développement et est agréée par l'ANDA en tant qu'Organisme National A vocation Générale (ONAG).

EDGARD FAURE A L'AG DES CIVAM... JUSTE AVANT MAI 68

Le 7 mars 1968, l'AG de la FNCIVAM rassemble plus de 200 délégués et le Ministre de l'Agriculture, Edgar Faure, souligne sa convergence de vue avec les CIVAM et déclare : « ...il faut aussi équiper l'homme », «... merci de ce que vous faites pour la cause de l'agriculture, c'est une cause socio-économique et c'est une cause humaine... »

## 1975 - 1984 : DES ADAPTATIONS OBLIGATOIRES

QUAND L'APPUI DES MAITRES AGRICOLES FAIT DÉFAUT :

Suite à

- la mise en place des nouvelles structures de développement en 1966 marginalise de nombreux CIVAM qui ne peuvent continuer à intervenir en formation que par délégation de la FNCIVAM, seule agréée au titre de la promotion sociale collective agricole (PSCA).
- La loi de 1971 place l'apprentissage sous la seule responsabilité du Ministère de l'Agriculture, les maîtres agricoles sont reconvertis pour partie dans les Collèges de l'Éducation Nationale.

C'est seulement à partir de 1975 que les CIVAM connaissent des difficultés d'animation des groupes, qui sont atténuées par le transfert de 296 maîtres agricoles sur le Ministère de l'Agriculture entre 1975 et 1977.

Les conséquences :

- La mise en sommeil de certains CIVAM, avec le départ de leur maître agricole-animateur, amène à s'interroger sur les effets d'un certain paternalisme des instituteurs à l'égard des agriculteurs dont ils s'occupaient.
- Le mouvement CIVAM stagne voire recule : les besoins des agriculteurs ont évolué, la mise en place de la promotion collective qui vise à former des responsables, devient moins

directement applicable, moins attractive pour les agriculteurs et demande davantage de moyens pour le CIVAM et d'investissement en temps pour les participants.

#### LA FNCIVAM RESTE EN COURSE

Le SUAF est mis en place en 1975. La FNCIVAM est agréée en 1976 au titre de l'organisation de sessions de perfectionnement de conseillers agricoles et organise en 1977, 18 sessions pour 372 participants.

Le 30 mai 1978, une circulaire DGER (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche) accorde 3 heures de décharge aux maîtres agricoles assurant des activités d'animation dans les CIVAM, ce qui permet de maintenir leur participation aux actions de développement.

En 1978 et 1981, la FNCIVAM est agréée au titre de la Jeunesse et de l'Education populaire puis au titre du Tourisme.

#### LES AGRICULTEURS SE PRENNENT EN MAIN

En 1982, le Comité technique de la FNCIVAM, où siègent les Maîtres agricoles, est supprimé. Ce qui traduit la volonté des agriculteurs de conforter leur rôle politique.

#### MODERNITE OBLIGE : « MENAGER » CEDE LA PLACE A « MILIEU RURAL »

En 1984, la loi Rocard définit les 4 missions de l'enseignement agricole (Enseignement / Recherche, Développement, Animation rurale, Coopération internationale).

La même année, la FNCIVAM change de nom et devient Fédération Nationale des Centres d'Information et de Vulgarisation pour l'Agriculture et le Milieu rural, le changement s'explique par l'évolution du public de la FNCIVAM, les agriculteurs sont moins majoritaires et d'autres activités se développent dans le milieu rural.

### **A partir de 1984: DECENTRALISATION, DIVERSIFICATION ET REORIENTATION...**

#### AVANT L'HEURE, LES CIVAM MISENT SUR LE BIO, LES PRODUITS FERMIERES...

La situation politique après 1981 (pression de la FNSEA) ne permet pas aux CIVAM de s'affirmer dans les domaines de l'agriculture classique mais leur permet de créer de nombreux groupes locaux qui jouent la carte de la diversification. En effet, tous les agriculteurs qui veulent vivre de leur métier sans passer par les fourches caudines de l'intensification ne trouvent pas d'appui auprès du Ministère ou des OPA. Les CIVAM organisent formations et structuration qui seront à l'origine du développement de productions de qualité dans des domaines tels que l'agriculture biologique, l'apiculture, les produits fermiers et d'activités centrées sur le tourisme.

#### REGROUPEMENTS AU SOMMET, DETACHEMENTS A LA BASE...

Pour tenter de préserver un certain poids politique et les financements, des associations de développement agricoles et rurales se regroupent. En 1989 Le CELAVAR est créé et entre, en tant que coordination associative, au comité de gestion du FNDVA (Fonds National de Développement de la Vie Associative). De 1990 à 1992, un comité de liaison des ONAG se met en place progressivement. La FNCIVAM, l'AFIP et le MRJC obtiennent l'accord de l'ANDA pour présenter un programme commun pluriannuel de développement agricole.

Avec la décentralisation, les subventions nationales ou internationales ne passent plus obligatoirement par la FNCIVAM. Les groupes de base, les FRCIVAM et les FDCIVAM acquièrent une certaine autonomie dans leurs recherches de moyens financiers et humains. La logique aurait voulu que la dynamique de financement s'inverse en partie pour que les groupes financent la Fédération Nationale. Or le fonctionnement a dépendu pendant 30 ans de subsides étatiques descendant via la FNCIVAM. Dès lors, il a été difficile, dans les années 80, de changer cette dynamique.

#### NOUVEAUX ADHERENTS, NOUVEAUX ANIMATEURS...

Les nouveaux groupes modifient la physionomie des CIVAM :

- Ces groupes structurés autour d'une production, d'un projet collectif (CIVAM thématiques) ne sont que rarement des CIVAM locaux, créés sur une base spatiale, comme l'étaient les groupes d'origine, structurés par la zone d'action de l'Amicale laïque et du maître agricole
- les fonctionnaires MAD n'étant pas assez nombreux, ils embauchent des animateurs. Assez rapidement, les salariés deviennent plus nombreux que les MAD. Cette évolution implique une première transformation immédiate dans le fonctionnement des CIVAM : la nécessité d'assurer la pérennité de ces emplois amène les groupes à rechercher des financements réguliers. La logique financière prend alors une importance plus grande.
- Les nouveaux membres n'ont pas tous été formés par les Amicales Laiques comme précédemment mais parfois par la JAC ou des syndicats

#### ...NOUVELLES LOGIQUES

- On va passer du paternalisme (vision descendante de l'éducation et du progrès) au concept de groupes-projets avec la mise en place de la formation AAP (Agriculteur Animateur de Projet) en 1990. Cette formation va faire émerger des concepts qui caractérisent l'action des CIVAM d'aujourd'hui, comme : pédagogie de projet, réseau d'appui, binôme animateur/agriculteur, projet ancré dans un territoire, diagnostic de territoire, autonomie et responsabilisation des agriculteurs, préserver les emplois ruraux pour une campagne vivante...
- en 1994, le fonctionnement pyramidal de la FNCIVAM est abandonné au profit du fonctionnement en réseau défini par : « une façon de travailler en s'enrichissant mutuellement, en conservant son identité et sa liberté d'action, tout en ayant une confiance dans l'autre et dans les partenaires ». Le logo des CIVAM est modifié et pour communiquer, « Trans Rural Initiatives » naît de la fusion de « Evolution agricole » de la FNCIVAM et de « Trans rural express » de l'AFIP.
- en 1997, 200 personnes participent à une table ronde à Limoge sur le thème « une agriculture durable, productive ». Dans le sillage d'André POCHON, avec l'appui du Réseau Agriculture Durable (RAD) des agriculteurs modifient leurs systèmes de production en plus « économes et autonomes » pour réconcilier agriculture, environnement et revenu.

A SUIVRE...